

Compte rendu du 23 novembre 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize le 23 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 18 Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. PEIGNE. ROBERT. Ms LEMARCHAND. GALLEE. COLLET. GALLAIS. BAZY. LUCAS. CRETZAZ.

Présents : 16 Absents excusés : Mme MOMEUX donne pouvoir à Mme GESFEROIS ; Mr BOUSSES.

Votants : 17

Date de la convocation :
Le 17.11.2016 Madame ROBERT a été élue secrétaire.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 26 octobre 2016.

Délibération n° 01-11-2016: Tarifs municipaux 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2017.

1 Photocopies (Art. 7088)

Tarifs en €	2016	2017
A4	0.30 €	0.30 €
A4 Recto-verso	0.45 €	0.45 €
A3	0.45 €	0.45 €
A3 Recto-verso	0.70 €	0.70 €

2 Concessions cimetière (Art. 70311)

Tarifs des concessions en € Emplacement simple	2016	2017
30 ans	65.00 €	65.00 €
50 ans	95.00 €	95.00 €

3 Concessions caverne (Art. 70311)

Tarifs des concessions en €	2016	2017
30 ans	65.00 €	65.00 €
50 ans	95.00 €	95.00 €

4 Concessions columbarium (Art. 70311)

Tarifs des concessions en €	2016	2017
5 ans	304.90 €	304.90 €
10 ans	533.00 €	533.00 €
20 ans	914.00 €	914.00 €
50 ans	1 829.00 €	1 829.00 €

5 Vente de chemins communaux (Art. 7788)

Tarif en €	2016	2017
Le m ²	0.50 €	0.50 €

Frais de géomètre et de notaire sont à la charge de demandeur

6 Location de salles (Art. 7788)

ESPACE DERIOLE		2016	2017
Grande salle + Bar	Associations communes	200.00 €	200.00 €
	Associations extérieures	350.00 €	350.00 €
	Privés et entreprises Commune	250.00 €	250.00 €
	Privés et entreprises Extérieur	400.00 €	400.00 €
Petite salle + Bar	Associations communes	120.00 €	120.00 €
	Associations extérieures	200.00 €	200.00 €
	Privés et entreprises Commune	150.00 €	150.00 €

Compte rendu du 23 novembre 2016

	Privés et entreprises Extérieur	300.00 €	300.00 €
Grande salle + Petite salle + Bar	Associations communes	300.00 €	300.00 €
	Associations extérieures	450.00 €	450.00 €
	Privés et entreprises Commune	350.00 €	350.00 €
	Privés et entreprises Extérieur	600.00 €	600.00 €
Gradins	Associations communes - Ecoles	75.00 €	75.00 €
	Privés et entreprises	150.00 €	150.00 €
Couverts	Par personne	0.25 €	0.25 €
Cuisine	Hors commune	100.00 €	100.00 €
	Commune	70.00 €	70.00 €
Chèque de réservation		150.00 €	150.00 €
Dépôt de Garantie		1 000.00 €	1 000.00 €
Electricité	Location petite salle	30.00 €	30.00 €
	Location grande salle	40.00 €	40.00 €
	Location deux salles	60.00 €	60.00 €
	Location cuisine	20.00 €	20.00 €

- Le ménage devra être fait par l'organisateur. S'il n'est pas fait correctement, la commune se réserve le droit de faire appel à une société de nettoyage qui facturera directement sa prestation à l'utilisateur ;
- En cas de casse ou de perte, le matériel sera facturé à l'organisateur en fonction des tarifs fixés ci-dessous ;
- Il sera appliqué un **demi-tarif** pour la location des salles pour le deuxième jour consécutif ;
- Il sera appliqué **un tarif de 150 euros** pour le vendredi, seulement s'il s'agit du 3^{ème} jour consécutif ;
- Un **demi-tarif** est également adopté sur la location d'une salle, pour les associations de parents d'élèves des écoles primaires (privée et publique) et du collège « La Gautrais » pour une manifestation dans l'année ;
- **Pour une association, la location des 2 salles, en semaine, un mardi, mercredi ou jeudi, sauf jour férié, sera au prix de 250 euros au lieu de 300 euros ;**

Compte rendu du 23 novembre 2016

- Mise à disposition gratuite d'une salle pour la Paroisse, le Banquet des Classes et le Banquet de la Sainte Barbe organisé par les Pompiers,
- **Tarif de 100 euros** pour la location à une association caritative (Une seule location à ce tarif par an).

Remplacement de la vaisselle cassée

ESPACE DERIOLE		2016	2017
Remplacement de la vaisselle cassée	Assiette plates (27cm)	5.00 €	5.00 €
	Assiette plates (24cm)	5.00 €	5.00 €
	Assiette creuses (21cm)	5.00 €	5.00 €
	Verres (19cm)	2.00 €	2.00 €
	Flûtes (13cm)	2.00 €	2.00 €
	Verres à eau	2.00 €	2.00 €
	Tasses (15cm)	3.00 €	3.00 €
	Cuillères à soupe	1.50 €	1.50 €
	Cuillères à café	1.50 €	1.50 €
	Fourchettes	1.50 €	1.50 €
	Couteaux	2.00 €	2.00 €
	Plateaux de service anti-dérapant	9.00 €	9.00 €
	Ramequins porcelaine (8cl)	1.50 €	1.50 €
	Carafes en verres (1,5L)	4.00 €	4.00 €
	Soupières	12.00 €	12.00 €
	Plats inox à poisson (60cm)	11.00 €	11.00 €
	Plats à gratin oval inox profond (38cm)	11.00 €	11.00 €
	Louches	4.00 €	4.00 €
	Corbeilles à pain en inox	5.00 €	5.00 €
	Verseuse à café inox	17.00 €	17.00 €
Chopes islande (22cl FH)	1.50 €	1.50 €	
Chopes islande (20cl FB)	1.50 €	1.50 €	

Compte rendu du 23 novembre 2016

SALLE DES FETES (Rue de la Libération)	2016	2017
Particuliers de Plouasne (Mariage ou autre manifestation familiale)	130.00 €	130.00 €
Associations (Plouasne)	60.00 €	60.00 €
Deuxième jour	65.00 €	65.00 €
Vin d'honneur	70.00 €	70.00 €
Consommation Electricité au kwh	0.20 €	0.20 €

La salle ne sera louée que si l'espace Deriole est indisponible

SALLE POLYVALENTE	2016	2017
Vin d'honneur	50.00 €	50.00 €
Réunions diverses (Hors commune)	50.00 €	50.00 €

SALLE OMNISPORTS	2016	2017
Evènement	100.00 €	100.00 €
Forfait pour la consommation d'énergie (Electricité + gaz)	50.00 €	50.00 €

7 Forfait Pont Bascule (Art. 7034)

Entreprises utilisatrices	2016	2017
VEGAM	1 600.00 €	1 600.00 €
COOP DE BROONS	1 600.00 €	1 600.00 €
Earl COMMEREUC	95.00 €	95.00 €
Pascal PINAULT	95.00 €	95.00 €

Les cartes à puces sont vendues 12 euros HT

8 Droit de place (Art. 7336)

	2016	2017
Marché du Mardi (Présence hebdomadaire)	3.50 €	3.50 €
Demande exceptionnelle (Vente de fleurs, etc.)	10.00 € / jour	10.00 € / jour
Emplacement camion Parking voisin du centre de secours (Présence occasionnelle)	30.00 € / jour	30.00 € / jour
Cirque	30.00 € / jour	30.00 € / jour

9 Adhésion Cours Informatique (Art. 758)

		2016	2017
Plouasnais	Adultes	30.00 €	30.00 €
	Enfants (- de 14 ans)	20.00 €	20.00 €
Extérieurs	Adultes	40.00 €	40.00 €
	Enfants (- de 14 ans)	30.00 €	30.00 €

Les adhérents s'acquitteront de leur adhésion à l'année

Délibération n° 02-11-2016: Dinan Agglomération – Election des Conseillers Communautaires selon le droit commun

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE),

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor,

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

Compte rendu du 23 novembre 2016

CONSIDERANT la complexité induite par le nombre important de combinaisons possibles et considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque commune en fonction de sa démographie, il est proposé de retenir la répartition de droit commun,

CONSIDERANT que les communes du futur territoire de Dinan Agglomération ont délibéré favorablement pour création d'une communauté élargie (95% des communes favorables représentant 98% de la population),

Le Conseil Municipal, après délibération, avec **2 ABSTENTIONS et 15 voix POUR** :

- **DECIDE** de retenir la répartition de droit commun pour la composition du Conseil Communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin, soit un nombre de sièges total de conseiller communautaire égal à 91 ainsi répartis :

Commune	Nombre conseillers communautaires titulaires	Nombre conseillers communautaires suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay	3	0
Quévert	3	0
Saint-Cast-le-Guildo	3	0
Pleslin-Trigavou	3	0
Plouër-sur-Rance	3	0
Plancoët	2	0
Léhon	2	0
Broons	2	0
Pleudihen-sur-Rance	2	0
Trélivan	2	0
Caulnes	2	0
Taden	2	0
Pluduno	1	1
Corseul	1	1
Plélan-le-Petit	1	1
Évran	1	1
Créhen	1	1
Plouasne	1	1
Matignon	1	1
Fréhel	1	1
Saint-Samson-sur-Rance	1	1
Saint-Hélen	1	1
Vildé-Guingalan	1	1
Plumaudan	1	1
Yvignac-la-Tour	1	1
Plumaugat	1	1

Compte rendu du 23 novembre 2016

Languenan	1	1
Brusvily	1	1
Bourseul	1	1
Bobital	1	1
Les Champs Géraux	1	1
La Vicomté-sur-Rance	1	1
Saint-Carné	1	1
Aucaleuc	1	1
Saint-Lormel	1	1
Saint-Jacut-de-la-Mer	1	1
Langrolay-sur-Rance	1	1
Le Hinglé	1	1
Saint-Pôtan	1	1
Mégrit	1	1
Plévenon	1	1
La Landec	1	1
Pléboulle	1	1
Trévron	1	1
Calorguen	1	1
Guitté	1	1
Saint-Juvat	1	1
Ruca	1	1
Saint-Judoce	1	1
Pléven	1	1
Landébia	1	1
Saint-Jouan-de-l'Isle	1	1
Languédias	1	1
Trébédan	1	1
Plorec-sur-Arguenon	1	1
Saint-Michel-de-Plélan	1	1
Le Quiou	1	1
Saint-Maudez	1	1
Tréfumel	1	1
Saint-André-des-Eaux	1	1
Saint-Méloir-des-Bois	1	1
Guenroc	1	1
Saint-Maden	1	1
La Chapelle-Blanche	1	1
	91	52

Délibération n° 03-11-2016: Dinan Agglomération – Election des Conseillers Communautaires de Plouasne

Monsieur le Maire :

- **DONNE CONNAISSANCE** au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,
- **RAPPELLE** à l'Assemblée la répartition de droit commun pour la composition du Conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoet-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin, soit un nombre de sièges total de conseillers communautaires de 91, dont 1 pour la commune de Plouasne.

Le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal. La commune passe de 2 à 1 conseiller communautaire.

Monsieur le Maire précise que ce conseiller communautaire doit être élu par le Conseil municipal, au scrutin de liste à un tour, parmi les conseillers communautaires précédemment élus.

Mode de scrutin :

Selon les termes du paragraphe c) de l'article L.5211-6-2 du CGCT : « *Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.*

Dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, pour l'application des b et c, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant pour l'application du dernier alinéa de l'article L. 5211-6. »

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidat a été déposée :

Liste 1 : Michel DAUGAN

Un exemplaire de chaque liste de candidats est joint au procès-verbal.

Compte rendu du 23 novembre 2016

Déroulement du scrutin :

Monsieur le Maire appelle chaque conseiller municipal pour venir déposer un bulletin dans l'urne.

Election du Conseiller Communautaire :

Monsieur le Maire donne les résultats :

Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 17
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs: 0
Nombre de suffrages exprimés : 17

Indiquer le candidat tête de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus
Michel DAUGAN	17

Monsieur le Maire proclame le résultat du scrutin et le résultat en donne le nom du conseiller communautaire qui va siéger au sein du Conseil communautaire de Dinan Agglomération :

TITULAIRE : Michel DAUGAN
SUPPLEANT : Huguette RAMARD

Délibération n° 04-11-2016: Station service – Sélection du prestataire

Monsieur Le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 25 octobre 2016 pour ouvrir et analyser les 3 offres reçues pour la réalisation de la station service. Une quatrième offre n'a pas été analysée car elle a été reçue en mairie hors délai.

Suite à une première analyse, deux entreprises ont été auditionnées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le mercredi 23 novembre 2016 pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de la Station Service.

Le Conseil Municipal, après délibération, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, à **l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **LESNIER & BERNARD** pour la réalisation et la construction de la station service, pour un montant de **142 000 euros HT**,
- **INFORMERA** les entreprises non retenues dès l'affichage des délibérations,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé l'acte d'engagement et à entreprendre les démarches, dans le délai imparti, auprès de l'entreprise **LESNIER & BERNARD**,
- **DECIDE** de solliciter des banques pour contracter un emprunt du montant des travaux.

Délibération n° 05-11-2016: Signalisation – Sélection du prestataire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des deux devis reçus concernant plusieurs projets de signalisation au sein de la commune, c'est-à-dire la signalisation de plusieurs places handicapées, la signalisation de passages piétons, un panneau indiquant la direction du Pôle Commercial et du Pôle Santé et l'achat de drapeaux.

Compte rendu du 23 novembre 2016

Signalisation	HT	Dont signalisation au m ² pour les passages piétons
MBS	3 168.00 €	7.90 €
Signaux Girod	2 228.25 €	9.00 €

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **Signaux Girod** pour les travaux de signalisation et la pose,
- **PRECISE** qu'il sera plus opportun de réaliser les travaux de signalisation des places et des passages piétons au printemps, en raison de la météo, sur les conseils de l'entreprise,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé les devis.

Délibération n° 06-11-2016 : Emprunt Parc d'Activités – Sélection de l'établissement bancaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors de la délibération n° 03-10-2016, de solliciter des banques pour contracter un emprunt d'un montant de 110 000 euros, dans le cadre d'un transfert à l'équilibre du Budget Parc d'Activités, à Dinan Agglomération, avec la valeur des terrains financée par un emprunt.

Aucune offre respectant la demande n'a été transmise.

Cependant, une offre a été transmise.

Emprunt Parc d'Activités 110 000 euros	Durée	Taux	Frais	Coût Total	Informations Diverses
La Banque Postale	5 ans	0.62%	250.00 €	112 049.00 €	Remboursement Trimestrielle, Remboursement Anticipé en lien à l'indemnité actuarielle

Après échanges, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir l'offre de **La Banque Postale**, avec un taux de **0.62 %**,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé tout document relatif à cette affaire et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Délibération n° 07-11-2016: Personnel communal – Modification de la DHS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la disponibilité d'un agent communal, et la diminution des classes maternelles, des modifications doivent avoir lieu sur la Durée Hebdomadaire de Services sur deux postes.

Compte rendu du 23 novembre 2016

SERVICE	GRADE	SITUATION	DHS actuelle	DHS après accord du CT
Scolaire	Adjoint technique 2 ^e classe	Disponibilité depuis le 1/9/2015	23h	16h45min
Scolaire	ATSEM 1 ^{ère} classe	Titulaire	16h45min	23h

Le Comité Technique du CDG 22 a été sollicité pour donner un avis sur cette décision, étant donné que les DHS varient de plus de 10 %.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** ce projet de modification des DHS,
- **PROPOSE** de modifier ces DHS le mois suivant l'accord du Comité Technique,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé tout document en lien à cette affaire.

Délibération n° 08-11-2016 : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement - Exercice 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, réalisé par Dinan Communauté. Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers pour l'exercice 2015.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu tel que présenté et un exemplaire sera mis à disposition du public en mairie.

Affaires diverses :

- **Droit de préemption :**

Par délégation du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, Monsieur Le Maire renonce à exercer son droit de préemption, au nom de la commune, sur les biens recensés au cadastre :

- o Section C, n° 838, à La Grande Roche, appartenant à Mr et Mme GALLAIS Jean-Claude.
- o Section D, n° 1110, au n° 6 Lotissement Le Domaine, appartenant à Mme POULIZAC Sylvie.

- **Etat des dépenses engagées** : Mise en place de robinets thermostatiques à l'école (ancienne école), SARL BLOT, 790.80 euros HT.

- **Conseil Municipal – Proposition de dates :**

- 24 janvier 2017 ;
- 22 février 2017 ;
- 29 mars 2017 ;
- 26 avril 2017 ;
- 24 mai 2017.

Compte rendu du 23 novembre 2016

- **Elections – Dates** : Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai 2017 ; les élections législatives auront lieu le 11 et 18 juin 2017.
- **Dates** : Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier, à partir de 10h45, à l’Espace Dériole ; Le 1^{er} comité de pilotage pour le PEDT 2017-2020 aura lieu courant janvier.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h44.

Plouasne, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Michel DAUGAN